

Contacts

Registre des anomalies congénitales de Nouvelle-Aquitaine (ATENA)

CHU de Bordeaux, Hôpital Haut-Lévêque
Centre d'investigation clinique
33604 Pessac cedex
Tél. 05 57 65 66 50
registre.atena@chu-bordeaux.fr

Responsables

Dr Julie CHABANEIX-THOMAS
Dr Fleur DELVA
Dr Marianne SAVES
Pr Caroline ROORYCK-THAMBO

Chargée de projet

Anne-Cécile HUBY
Tél. 05 24 54 93 77

Data-manager

Rozenn MINGAM
Tél. 05 57 65 64 10

Ingénieure environnementale

Jeanne DUCHESNE
Tél. 05 57 65 66 50

Attachées de recherche clinique

Isabelle BRUNELLO
Morgane ALLAND
Maéva GARROS
Tél. 05 57 65 66 50

Registre des anomalies congénitales de Nouvelle-Aquitaine



Le CHU de Bordeaux est promoteur
de ce registre



En collaboration avec :



Avec la participation de votre maternité :



REGISTRE ATENA

REGISTRE DES ANOMALIES CONGÉNITALES
EN NOUVELLE-AQUITAINE



Vous résidez en Nouvelle-Aquitaine et
une anomalie congénitale a été découverte
chez votre enfant au cours de la grossesse
ou après sa naissance ?



Le registre ATENA a été créé afin de **recenser toutes les anomalies congénitales** découvertes en Nouvelle-Aquitaine.

Si vous ne vous opposez pas à participer à ce registre, les données concernant cette anomalie et sa survenue seront recueillies et codées.

Un **questionnaire environnemental** vous sera ensuite proposé via un lien unique sécurisé.

Ces informations nous permettront de surveiller la survenue des anomalies congénitales dans notre région, et de réaliser de nombreuses **recherches (environnementales, génétiques, diagnostiques...)**.

N'hésitez pas à demander de plus amples informations à l'équipe soignante.

Pour plus d'information, scannez-moi :



<https://registre-atena.fr>

Les anomalies (ou malformations) congénitales : qu'est-ce que c'est ?

Ce sont les anomalies qui apparaissent au cours de la vie prénatale, lors du développement de l'enfant. Elles sont identifiées lors de la grossesse ou après la naissance. Il peut s'agir de problèmes structurels (rein unique, pied bot, fente labiale, etc.) ou d'une anomalie de la fonction d'un ou plusieurs organes.

Quelles sont les personnes concernées ?

Tous les fœtus ou enfants présentant au moins une anomalie congénitale :

- avec un diagnostic prénatal ou post-natal jusqu'à l'âge de 1 an,
- dont la mère est domiciliée en Nouvelle-Aquitaine au moment de l'accouchement,
- dont le ou les parent(s) ne s'oppose(nt) pas à participer au registre ATENA.

Quelles sont nos missions ?

La mission principale du registre ATENA est de surveiller la santé des enfants qui naissent en Nouvelle-Aquitaine en recensant tous ceux qui ont une anomalie congénitale.

L'un de nos objectifs est d'améliorer nos connaissances sur les anomalies congénitales.

En complément du registre, nous recueillons également des informations sur les expositions environnementales et médicamenteuses de la mère et du père en période pré-conceptionnelle (3 mois avant la grossesse) et pendant la grossesse (via un auto-questionnaire).

Registre des anomalies congénitales en Nouvelle-Aquitaine - Registre ATENA - Information destinée au(x) parent(s)

Diagnostic d'une anomalie congénitale



Votre médecin vous informe sur le registre et vous remet une note d'information

Vous ne vous opposez pas au registre

Nos enquêtrices recueillent des données dans votre dossier médical

Vous recevez un questionnaire (par mail ou par courrier) accompagné de sa note d'information



Registre ATENA :
Enregistrement sécurisé des données

Questionnaire environnement :
Vous renseignez vos expositions professionnelles et environnementales

Surveillance des anomalies congénitales en Nouvelle-Aquitaine

Recherches scientifiques